



Vlaamse Dienst voor  
Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding

# Chiffres-clés 2010

**VDAB**

samen sterk voor werk

*En tant que réalisateur du marché de l'emploi, le VDAB donne à tous les citoyens flamands la liberté d'agir en vue de développer leur meilleure carrière. Dans ce cadre, notre objectif est d'assurer un meilleur fonctionnement du marché et le bien-être pour tous. En tant que prestataire de services, le VDAB aide les citoyens à développer eux-mêmes leur carrière en interaction avec la demande du marché. Dans ce cadre, le VDAB travaille avec d'autres prestataires de services. En outre, nous accordons une attention particulière aux citoyens issus des groupes à risque.*

### Une reprise précoce sur le marché de l'emploi

Le marché flamand de l'emploi s'est remis plus vite que prévu de la récession économique. Dans le courant de l'année 2010, le VDAB a reçu 20,5% de postes vacants (262.280) en plus qu'en 2009 (217.588) et les chiffres du chômage ont également baissé depuis septembre 2010. Fin 2010, le VDAB comptait 9,3% de demandeurs d'emploi en moins que fin 2009. Heureusement, les prévisions d'un taux de chômage élevé et d'une pénurie générale de postes vacants au début de la crise ne se sont jamais réalisées.

### Une politique d'externalisation non négligeable

Par sa position unique de bureau de placement, de formateur et d'accompagnateur de carrière, le VDAB, en sa qualité de réalisateur du marché de l'emploi, doit accorder la politique des différents acteurs (bureaux de placement, secteurs et entreprises, enseignement, organismes de formation, prestataires de services spécialisés). La collaboration avec ces acteurs doit créer une situation gagnant - gagnant

pour les employeurs, les travailleurs, les demandeurs d'emploi, les partenaires et les autorités flamandes. C'est pourquoi différentes tâches du VDAB, comme l'accompagnement ou la formation des demandeurs d'emploi, sont également confiées à des organisations partenaires spécialisées. Nous appelons ces externalisations des appels d'offres.

Outre la poursuite des appels d'offres existants, comme 'l'appel d'offres FSE' et 'l'appel d'offres Plan Emploi pour les Jeunes', d'autres appels d'offres ont été lancés fin 2009 et début 2010. En 2010, un 'appel d'offres Villes centres' (placement et accompagnement intensif à l'emploi dans 13 villes centres à des demandeurs d'emploi peu qualifiés et d'origine immigrée) a été lancé. Au cours de la première période d'adjudication, le VDAB a reçu l'obligation d'accompagner 6.630 demandeurs d'emploi.

L'ancienne 'politique d'activation par appel d'offres' est devenue un 'appel d'offres de prise en charge pour évincer d'une part la problématique MMPP (problèmes de nature médicale, mentale, psychique et/ou psychiatrique), et d'autre part les obstacles de nature socio-économique, sociale et/ou psychosociale qui empêchent un parcours vers l'emploi ou une assistance par le travail. La première période du projet a débuté le 1er septembre 2009 pour se terminer le 31 décembre 2010. Pendant cette première période du projet, 1472 demandeurs d'emploi MMPP ont débuté ce parcours préliminaire d'activation.

En 2010, le VDAB a organisé, dans le cadre de sa mission de régie, une offre générale de 930 formations de garde-malade polyvalent pour des demandeurs d'emploi inoccupés, ainsi qu'une offre pour un module de formation complémentaire d'aide-soignant pour 800 demandeurs d'emploi inoccupés. 1623 participants ont commencé une forma-

### Aperçu des appels d'offres de 2009 - 2010

	2009												2010											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Appel d'offres Plan emploi pour les jeunes (parcours d'insertion pour l'emploi)	4.050						4.050																	
Appel d'offres Villes centres (parcours d'insertion pour l'emploi)												6.630												
Appel d'offres FSE Parcours d'insertion (parcours d'insertion)	6.132						4.209																	
Appel d'offres FSE Renforcement des compétences (actions - formations pour le renforcement des compétences)	2.727						1.680																	
Prise en charge dans le cadre de l'activation MMPP												1.470												

tion, dont 970 la formation de garde-malade polyvalent ; après avoir suivi cette formation, 653 participants ont commencé le module d'aide-soignant.

## Formation en réseau

Des partenariats stratégiques comme celui avec Jobkanaal, avec les accompagnateurs permanents, avec les secteurs, avec l'enseignement et avec les partenaires sociaux ont encore été approfondis en 2010.

- ▶ En 2010, dans le cadre de **Jobkanaal** (sensibilisation des employeurs et accompagnements des candidats adéquats issus des groupes à risques vers leurs postes vacants), 12.836 nouveaux postes vacants ont été enregistrés et traités (+ 81% par rapport à 2009). 23.695 demandeurs d'emploi issus des groupes à risques ont été renvoyés vers ces postes vacants (+18% par rapport à 2009). Ceci s'est traduit par 4.570 placements, dont 1.519 du groupe cible.
- ▶ 1.935 employeurs ont participé à la **Semaine du travail** du VDAB. Les 81 initiatives ont été visitées par 23 910 demandeurs d'emploi et par 1.046 élèves de l'enseignement.
- ▶ **Mobilité interrégionale.** En 2010, 49.791 demandeurs d'emploi wallons ont été sensibilisés en collaboration avec Le FOREM. Une réserve mobile de 18.850 demandeurs d'emploi wallons a été constituée. En échange, 6.051 emplois flamands validés étaient destinés à des demandeurs d'emploi wallons. En 2010, 2.216 demandeurs d'emploi wallons ont bénéficié d'une formation linguistique auprès des centres de compétence du FOREM ou du VDAB. 3.277 Bruxellois ont été placés dans des entreprises qui participent à la collaboration interrégionale.
- ▶ En 2010, le VDAB a publié 112.372 **postes vacants européens** via un échange européen de postes vacants. Le VDAB a organisé, sous la Présidence belge de l'Union européenne, la rencontre semestrielle pour les managers EURES.
- ▶ **COFEP** est un réseau d'entreprises d'entraînement pédagogique. Il est exploité par le VDAB et soutenu par un partenariat avec le Ministère de l'Enseignement et de la Formation. Fin 2010, le COFEP comptait plus de 250 entreprises d'entraînement pédagogique dont 85% dans l'enseignement.

## Service de base pour demandeurs d'emploi

Le nombre total d'inscriptions en tant que demandeurs d'emploi était de 406.123. Nos consultants ont renvoyé 85.735 demandeurs d'emploi vers des postes vacants. Sur les 406.123 inscriptions, 286.629 demandeurs d'emploi ont reçu une publication de poste vacant. 224.580 demandeurs d'emploi ont reçu des postes vacants via la concordance automatique\*.

Le bureau d'études indépendant CIM a enregistré 29.330.917 visites sur le site Web du VDAB (+ 29,8% par rapport à 2009), la plus forte progression depuis 2004.

La ligne service (0800 30 700) a eu 267.487 contacts avec des demandeurs d'emploi (+ 2,5 % par rapport à 2009). Le nombre de contacts WIS\* continue lui aussi sa progression: il est passé de 9 millions en 2005 à 17,9 millions en 2010 (+ 30,5% par rapport à 2009).

## Un costume sur mesure cohérent à partir de 2010

Nous voulons proposer à temps à chaque demandeur d'emploi une offre sur mesure, qui répond à ses besoins spécifiques. Suivant les besoins individuels, il peut s'agir d'un placement, d'un parcours intensif de placement ou d'un accompagnement intensif à l'emploi. Avec 458.416 demandeurs d'emploi, le nombre cumulatif de demandeurs d'emploi a augmenté de 3,5% en 2010. Par rapport à 2009, plus de 31.000 demandeurs d'emploi (+15,5%) en plus ont été intégrés dans le parcours d'insertion. En 2010, nous avons observé une augmentation du nombre de chômeurs de longue durée dans les modules de renforcement des compétences (formations) du parcours d'insertion (+10% par rapport à 2009).

## Les jeunes et les plus de 50 ans en point de mire

Entre janvier 2008 et octobre 2010, 205.483 jeunes ont été intégrés au Plan Emploi pour les Jeunes, dont 35.791 (17%) étaient qualifiés. Après deux mois, 64% d'entre eux se voyaient communiquer au moins 1 poste vacant ou être renvoyés vers 1 poste vacant, soit une baisse par rapport à 2009. Lorsque nous observons la pertinence après six mois, nous constatons que ce pourcentage se rapproche de l'objectif de 100%, à savoir 98,4%. Sept jeunes sur dix ont donc un accès à l'emploi.

Depuis le 1er avril 2009, suite à l'accord «Tous au créneau pour les 50 ans et plus», l'intégration de personnes de 50, 51 et 52 ans est obligatoire dans le cadre de l'action Actief 50+. Depuis avril 2011, cette action est élargie aux personnes jusqu'à 55 ans. En 2010, le VDAB a organisé 7.545 séances d'information, un peu plus qu'en 2009; le nombre de séances d'information dans les syndicats (accompagnateurs permanents) est un peu plus élevé. 75% du groupe cible a assisté à une séance d'information.

### Conseillers sociaux en intervention (CSI) et cellules d'emploi

Fin décembre 2010, les conseillers sociaux en intervention (CSI) ont touché 1.163 entreprises. Pour 1.081 de ces entreprises, une cellule d'emploi était active en 2010. 852 entreprises ont choisi de faire appel aux cellules permanentes d'emploi, tandis que les 229 autres ont opté pour une cellule d'emploi ad hoc. L'objectif qui consistait à atteindre également de plus petites entreprises avec la nouvelle politique de restructuration a été réalisé, les PME représentant pas moins de 97% du nombre total de dossiers d'entreprises dans les cellules permanentes d'emploi. Au total, 18.563 travailleurs participaient aux activités de ces cellules d'emploi.



### Services aux employeurs

Ce service comprend l'enregistrement et la publication, sous différentes formes, de postes vacants, l'harmonisation des informations sur les mesures pour l'emploi et le coaching des employeurs afin qu'ils puissent pourvoir à leur poste vacant de manière optimale. En 2010, le nombre total cumulatif de postes vacants reçus (Mastervac\* et toutes les banques de données reprises, donc également tous les postes vacants pour les intérimaires) était de 802.757. Il s'agit sur base annuelle d'une augmentation de 15,7% par rapport à 2009.

Le nombre total de postes vacants reçus et provenant des propres banques de données augmente de 12,5% pour atteindre 516.255 offres d'emploi. C'est surtout le nombre d'emplois du Circuit économique normal\* sans les missions d'intérim (CENsl) qui connaît un renouveau important: +20,5%.

La plupart des régions oscillent entre 17% et 23% d'augmentation. La région de Tongres a connu la moins bonne croissance de postes vacants du CENsl en 2010, à savoir 7%. Cette région n'a guère été touchée par la crise, en 2009, Tongres enregistrait, avec 3%, la diminution la plus faible. Nous observons la plus forte progression dans la région de Malines, avec une augmentation de 34%, suivie par Anvers avec 26%. Le nombre de missions d'intérim augmente également (+ 5,4%), alors que le nombre de postes vacants pour les mesures pour l'emploi reste plus ou moins stable (+ 1,3%).

À 3% près, le nombre de postes vacants dans toute la Flandre est revenu au niveau de 2008. Le taux de remplissage\* des postes vacants est passé en 2009 de 79,9% à 84,3% en 2010 (87.199 postes vacants remplis par rapport à un total de 103.434 postes vacants) pour tous les emplois du Circuit économique normal dans Mastervac\*. Après une baisse du délai de remplissage des postes vacants en 2009 qui est passé à 34 jours, celui-ci a à nouveau connu une progression pour passer à 41 jours en 2010.

Presque tous les secteurs connaissent une augmentation du nombre d'emplois. Parmi les exceptions figurent les 'administrations publiques' (- 15%) et les emplois dans l'enseignement (-1%). Les secteurs qui ont connu un grand recul pendant la crise connaissent aujourd'hui la plus forte croissance par rapport à l'année dernière: 'Fabrication de matériels de transport' (+ 239%) et 'Fabrication de machines et de matériel' (+ 105%). Les employeurs peuvent toujours s'adresser aux accountmanagers du VDAB pour le recrutement de personnel et pour la mise en place d'une politique de formation méthodique et structurée.

## Formations axées sur le marché de l'emploi dans les secteurs clés de l'économie: renforcement des compétences par les centres de compétences

Nous proposons un renforcement des compétences par le biais de formations dans nos centres de compétences et aussi en collaboration avec les partenaires. Ce partenariat avec les organisations tierces porte exclusivement sur des formations pour les demandeurs d'emploi (contrairement aux formations proposées aux personnes actives ou aux élèves). 52,4% des heures de formation dispensées aux demandeurs d'emploi sont organisées en collaboration avec des organisations tierces.

### Formations assurées par le VDAB et en collaboration avec des tiers 2010

	Formations	Heures de formation
Nombre de demandeurs d'emploi	106.074	14.935.090
En gestion directe	79.677	7.155.370
En collaboration	26.397	7.779.720
% en collaboration	24,9%	52,1%

### Formations pour les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les élèves

Grâce à des moyens supplémentaires accordés par le Plan flamand de l'emploi et de l'investissement du Gouvernement flamand (WIP), le nombre de demandeurs d'emploi qui ont suivi une formation dans l'un des centres de compétences a augmenté. Plus de 58.000 demandeurs d'emploi ont suivi une formation pour un total de plus de 14 millions d'heures. La formation et l'encadrement sur le lieu de travail ont en outre connu une progression de 13 %.

90,2% des élèves demandeurs d'emploi ont également suivi une formation d'opportunité.

L'accès à un emploi à l'issue d'une formation d'opportunité en 2010 a augmenté pour atteindre 52,9%. Pour 2011, la barre est fixée à 65%. En 2010, 2.403 élèves supplémentaires étaient concernés par une formation d'opportunité ou pour des métiers d'avenir. Grâce à des moyens supplémentaires du WIP, 3.733 élèves supplémentaires étaient ainsi concernés, soit plus que les 3.500 prévus.

### Nombre de demandeurs d'emploi participant à des formations d'opportunité

	2009	2010
Nombre de demandeurs d'emploi en formation (*)	32.344	35.573
Nombre de demandeurs d'emploi en formation d'opportunité (*)	28.703	32.071
Part des métiers d'opportunité	88,74%	90,16%
Accès à l'emploi après une formation d'opportunité	49,3%	52,9%

\* module 4, formation professionnelle à l'exclusion de l'apprentissage par le Web

- ▶ Seulement **278 travailleurs** au chômage temporaire ont suivi, sur leur propre demande, une formation au VDAB.
- ▶ En 2010, le VDAB comptait 21.148 inscriptions de travailleurs aux **formations Web** gratuites. En 2010, 135 écoles ont utilisé ce support pédagogique.
- ▶ **L'infrastructure** des centres de compétence du VDAB est mise gratuitement à la disposition des élèves de **l'enseignement secondaire**. Pour chaque province, le VDAB présente une offre modulaire aux écoles (publications et souscriptions par les écoles de l'EST, l'ESP et l'ESS sur les sites Web des Centres technologiques régionaux). Au cours de l'année scolaire 2009-2010, 4.809 élèves ont utilisé cette offre (+ 25%). La majorité des formations ont été organisées dans les secteurs de la métallurgie, de l'automatisation industrielle et de la construction.
- ▶ Le VDAB plaide également en faveur de **parcours de formation axés sur les diplômes** dans l'enseignement secondaire et postsecondaire (les formations dites Sep- Se) et les formations ESP (enseignement supérieur professionnel). Ces formations qualifiantes sont indispensables pour pouvoir accéder aux métiers d'opportunité sur le marché de l'emploi et pour associer le renforcement des compétences des travailleurs à une autre perspective de carrière et à leur évolution constante.

### Reconnaître les compétences

Les compétences sont reconnues par le certificat d'expérience - un certificat de compétence officiel et reconnu partout, délivré par le Gouvernement flamand. Fin 2010, plus de 2.465 certificats d'expérience ont été délivrés,

dont 338 dans les centres de tests dont le VDAB est le promoteur. Au total, en 2010, le VDAB a collaboré à 33 types de certificats d'expérience, dont 6 nouveaux pourront être délivrés en 2011.

### Politique linguistique cohérente

1.330 élèves supplémentaires ont bénéficié d'une formation en néerlandais dans le cadre de la Politique linguistique (1.003 via des formations de mise à niveau et 327 via «Nederlands op de opleidingsvloer»).

### Formation professionnelle individuelle (FPI) en temps de crise

En 2010, 11.801 FPI ont débuté en Flandre. Ceci représente une augmentation de 13 % par rapport à l'année de crise 2009 (évolution annoncée par un assouplissement de la réglementation et un renforcement qualitatif de la FPI via le Plan de l'emploi et de l'investissement WIP)

#### Nombre de FPI et de formations d'opportunité

	2009	2010
FPI débutées dans des métiers d'opportunité	5.542	5.435
Proportion de FPI dans des métiers d'opportunité	52,9%	46,1%
% d'arrêts défavorables dans des métiers d'opportunité	19,1%	17,1%
<b>Profil des participants à des FPI dans des métiers d'opportunité</b>		
Personnes peu scolarisées	40,3%	36,9%
plus de 50 ans	2,6%	2,7%
Immigrés	13,8%	13,9%
Personnes handicapées	6,7%	7,0%
Demandeurs d'emploi de longue durée	12,1%	16,3%

### FPI spécialisée (FPIS) pour les personnes handicapées en accompagnement

Dans le cadre de cette mesure de formation, les entreprises de formation spécialisées (EFS) ne doivent pas payer de prime de productivité. 282 FPIS ont débuté en 2010 (+112 par rapport à 2009).

## Personnel et finances

### Personnel

Le VDAB compte 5.013 effectifs dont 69% (3.458 personnes) de femmes et 31% d'hommes (1.555 personnes). En ce qui concerne les emplois à temps plein, le VDAB compte 4.237 collaborateurs. Au VDAB, plus de trois membres du personnel sur dix ont plus de 50 ans. Fin 2010, le VDAB comptait 90 effectifs enregistrés comme personnes handicapées (1,8% du total des effectifs). En ce qui concerne les recrutements, leur part s'élève à 2,6%.

### Offres de formation interne

77,8% du total des effectifs ont suivi une formation en 2010. Au total, 8.225.026 euros ont été investis dans des formations pour le personnel. Ces formations sont enregistrées auprès de Spoor 21, le service interne d'éducation et de formation du VDAB, mais plusieurs services prennent eux-mêmes des initiatives importantes en matière d'apprentissage.

### Une organisation de coaching pour son propre personnel

75 collaborateurs ont bénéficié d'un coaching actif. 11 d'entre eux ont été coachés par un coach externe et tous les autres par un coach interne. En 2010, 48 cadres ont suivi la formation de quatre jours 'compétences de coaching pour les cadres'.



## Finances (en euros)

	Coûts (1)	Recettes propres (2)	À financer par le gouvernement (1)-(2)
Service minimum garanti	89.449.171	- 4.655.425	84.793.746
Parcours d'insertion	307.356.683	-18.467.284	288.889.399
Développement de produit	1.895.432	-45.243	1.850.189
Total non relié au parcours	178.786.484	-44.814.074	133.972.410
Total général	577.487.770	-67.982.026	509.505.744

## Légende

**Concordance automatique des postes vacants:** lors de l'enregistrement, les postes vacants peuvent immédiatement être attribués aux demandeurs d'emploi possédant le profil adéquat

**Mastervac:** instrument en ligne et outil de libre-service sur le site du VDAB pour les employeurs, qui automatise en profondeur le parcours du poste vacant et qui fournit finalement une idée précise du nombre de candidats qui, à la fin du parcours, correspond au poste vacant de l'employeur.

**Circuit économique normal** (sans mission d'intérim) = circuit fixe + temporaire (sans intérim).

**Circuit normal fixe:** il s'agit d'emplois avec un contrat à durée indéterminée ou un contrat de longue durée (y compris les emplois en tant qu'indépendant);

**Circuit fixe de travail d'apprentissage:** il s'agit des conventions de premier emploi, des entreprises d'insertion, de la formation des classes moyennes et de la formation en entreprise. Le circuit fixe comprend également le remplacement des prépensions.

**Circuit temporaire:** il s'agit de contrats de travail de courte durée; Jobs étudiants et emplois dans l'horeca.

**Mesures de mise à l'emploi:** il s'agit de contrats d'expérience professionnelle; mais également de l'accueil extrascolaire des enfants assuré par des contractuels subventionnés, de l'emploi via le fonds budgétaire interdépartemental, via les services de proximité, via le troisième circuit du travail, et les emplois exercés par des contractuels subventionnés (ACS).

La pertinence concerne la mesure dans laquelle le dossier d'un jeune disponible sur le marché de l'emploi flamand est suivi et contrôlé afin de trouver une correspondance avec un emploi adéquat. Par exemple, le jeune a signé un contrat jeune qui indique le début de la conciliation collective et individuelle;

Par exemple, le jeune a eu au moins 1 entretien de suivi dans la conciliation collective et individuelle;

Par exemple, le jeune bénéficie d'un encadrement intensif; Par exemple, le jeune suit une formation ou bénéficie d'un accompagnement ou l'a déjà terminé.

**Le taux de remplissage** est l'indicateur qui présente la mesure dans laquelle les emplois disponibles sont occupés. Ce pourcentage est calculé en prenant le rapport des emplois occupés et les emplois traités (où le nombre d'emplois traités = nombre d'emplois occupés + nombre d'emplois annulés). On connaît uniquement le nombre d'emplois occupés issu du système informatique pour enregistrer les postes vacants et qui est géré par les collaborateurs du VDAB (AMI), de sorte que le taux de remplissage concerne uniquement les postes vacants traités par AMI.

Une offre d'emploi complétée est donc un poste vacant pour lequel on sait qu'un demandeur d'emploi a été engagé.

**WIS (système d'information pour les employeurs)** est une banque de données des postes vacants du VDAB pour les personnes à la recherche d'un emploi. Ils peuvent consulter gratuitement WIS via Internet et via les terminaux répartis dans toute la Flandre. Toutes les données sont mises à jour quotidiennement.

## Services centraux

Keizerslaan 11, 1000 Brussel  
tél. 02 506 15 11 - fax 02 506 15 90  
vdab@vdab.be - www.vdab.be

- ▶ Administrateur délégué  
Monsieur F. Leroy
- ▶ Gestion du marché du travail  
Directeur général  
Monsieur J. Van Depoele
- ▶ Centres de compétences  
Directeur général  
Madame M. Gillebeert
- ▶ Support fonctionnel  
Directeur général  
Madame K. Vereecken

## Conseil d'administration

### Président

Monsieur J. Roos

### Membres représentant le patronat

Monsieur P. Leyman (Voka – VEV)  
Madame S. Teughels (Voka – VEV)  
Madame A. Cattelain (FEDERGON)  
Monsieur M. Dillen (Confederatie Bouw)  
Madame N. De Greve (FEDIS)  
Monsieur J. Sap (UNIZO)  
Monsieur B. Cuyt (UNIZO)  
Monsieur W. Van Goethem (FEDUSTRIA)

### Membres représentant les travailleurs

Monsieur Ph. Diepvents (ABVV)  
Madame C. Copers (ABVV)  
Monsieur D. Schoeters (ABVV)  
Madame A. Vermorgen (ACV)  
Monsieur M. Demaeght (ACV)  
Monsieur P. Van der Hallen (ACV)  
Madame P. Stalpaert (ACV)  
Monsieur H. Engelen (ACLVB)

### Représentants du cabinet

voor begroting:

Madame H. Coppen

Kabinet van de Vlaamse minister van Innovatie, Overheidsinvesteringen, Media en Armoedebestijding

voor werk:

Madame M. Vrijens

Kabinet van de Vlaamse minister van Economie, Buitenlands beleid, Landbouw en Plattelandsbeleid

### Représentant du VDAB

Monsieur F. Leroy  
Administrateur délégué VDAB

## Services régionaux

### Gestion du marché du travail

- ▶ VDAB-Aalst - directeur: Lieve Clinckaert  
Hopmarkt 11, 9300 Aalst  
tél. 053 76 71 71 - fax 053 76 71 99
- ▶ VDAB-Antwerpen - directeur: Luc Hostens  
Sommerstraat 22, 2018 Antwerpen  
tél. 03 202 17 11 - fax 03 202 17 00
- ▶ VDAB-Brugge - directeur: Roland Bracke  
Spanjaardstraat 17, 8000 Brugge  
tél. 050 44 04 11 - fax 050 34 42 39
- ▶ VDAB-Gent - directeur: Louis Greif  
Kongstraat 7, 9000 Gent  
tél. 09 265 47 11 - fax 09 233 21 70
- ▶ VDAB-Hasselt - directeur: Luc Lauryskens  
Thonissenlaan 47, 3500 Hasselt  
tél. 011 26 06 00 - fax 011 26 06 66
- ▶ VDAB-Kortrijk - directeur: Erik Bouckaert  
Rijselsestraat 57, 8500 Kortrijk  
tél. 056 24 74 00 - fax 056 24 74 44
- ▶ VDAB-Leuven - directeur: Jos Geuvens  
Sint-Maartenstraat 5, 3000 Leuven  
tél. 016 29 86 00 - fax 016 22 91 97
- ▶ VDAB-Mechelen - directeur: Roland Verbeek  
H. Consciencestraat 5-7, 2800 Mechelen  
tél. 015 28 15 20 - fax 015 28 15 99
- ▶ VDAB-Oostende - directeur: Carine Daene  
Perronstraat 10, 8400 Oostende  
tél. 059 55 65 11 - fax 059 70 18 59
- ▶ VDAB-Sint-Niklaas - directeur: Freddy Van Malderen  
Noordlaan 4, 9100 Sint-Niklaas  
tél. 03 760 16 50 - fax 03 765 94 21
- ▶ VDAB-Tongeren - directeur: Johnny Nelissen  
Stationslaan 12, 3700 Tongeren  
tél. 012 39 09 00 - fax 012 23 40 62
- ▶ VDAB-Turnhout - directeur: Leo Goosens  
Sporwegstraat 7, 2300 Turnhout  
tél. 014 44 51 10 - fax 014 44 51 00
- ▶ VDAB-Vilvoorde - directeur: Ludo Vleminckx  
Witherenstraat 19, 1800 Vilvoorde  
tél. 02 255 92 00 - fax 02 255 92 99

### Centres de compétences

- ▶ Antwerpen - directeur: Ann Vroonen  
VDAB, Somersstraat 22, 2018 Antwerpen  
e-mail: ann.vroonen@vdab.be
- ▶ Limburg - directeur: Marc Cloostermans  
VDAB, Thonissenlaan 47, 3500 Hasselt  
e-mail: marc.cloostermans@vdab.be
- ▶ Vlaams-Brabant - directeur: Luc Borms  
VDAB, Witherenstraat 19, 1800 Vilvoorde  
e-mail: luc.borms@vdab.be
- ▶ Oost-Vlaanderen - directeur: Karel Tirez  
VDAB, Kongstraat 7, 9000 Gent  
e-mail: karel.tirez@vdab.be
- ▶ West-Vlaanderen - directeur: Bram Lievrouw  
VDAB, Rijselsestraat 57, 8500 Kortrijk  
e-mail: bram.lievrouw@vdab.be
- ▶ Regionale Dienst Brussel - directeur: Marc Deleye  
RDB, Wetstraat 95, 1040 Brussel  
e-mail: marc.deleye@vdab.be